

Mise en place d'un service de collecte des ordures ménagères en régie par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

Petit rappel historique... ;

Dès sa création, en 1986, le District Rural de Cattenom et Environs, devenu Communauté de Communes en 2001, est compétent en matière de collecte et traitement des ordures ménagères en lieu et place des communes membres.

Jusqu'au 31 octobre 2011, ce ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif était assuré par des prestataires privés dans le cadre d'attribution de marchés publics suite à appel d'offres. Cette prestation coûtait annuellement à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs près de 680 000 euros (OM+Tri).

C'est à l'occasion d'un renouvellement de marché, coïncidant avec l'arrivée d'un nouveau prestataire dans ce domaine bien spécifique, que vos élus communautaires se sont aperçus du prix prohibitif qui était demandé par les 2 grands groupes leaders dans la collecte et le traitement des OM et qu'une réflexion a été menée par les services techniques communautaires afin d'envisager une prise en régie de ce service à la population (partie collecte uniquement).

Les conclusions de cette étude ont très vite démontré quels avantages s'offraient à la CCCE avec une régie de collecte des déchets et c'est ainsi qu'en date du 5 avril 2011, les élus communautaires ont voté, sur proposition de la Commission « Protection et Mise en Valeur de l'Environnement », le rapport instituant le service de ramassage des ordures ménagères en régie sur son territoire.

Ce service a donc débuté le 1^{er} novembre 2011 ***et ne changera en rien les habitudes des habitants du canton de Cattenom... Juste une habitude à modifier : la poignée de la poubelle devra être tournée vers la rue pour faciliter la prise en mains du container par les ripeurs....*** car en effet, vos élus en ont profité pour changer de système en misant sur le capital humain plutôt que sur le maintien d'une mécanisation de la collecte.

10 personnes ont été recrutées pour assurer cette nouvelle compétence : 1 responsable de service, 1 mécanicien, 3 chauffeurs de camion et 5 ripeurs (il s'agit parfois d'une simple reprise de contrat de travail de l'ancien exploitant) ainsi qu'un saisonnier pour aider à la mise en place du service et palier par la suite aux remplacements éventuels en cas de nécessité.

Momentanément, le service sera installé à la Maison des Entreprises située 7 Boucle des entreprises à Cattenom-Husange.

Ensuite, il intégrera le centre technique communautaire environnemental qui sera construit en 2012 sur la zone d'activité communautaire à Hettange-Grande.

Ce que les habitants vont gagner :

Outre une maîtrise de l'évolution des coûts qui sera plus facilement réalisable, c'est surtout en terme de réactivité que les élus communautaires ont voulu gagner... Ainsi, et si les conditions météorologiques de l'hiver 2011/2012 ressemblent à celles de l'an passé, il sera beaucoup plus aisé de réorganiser les tournées de collecte des OM et éviter

ainsi de rencontrer des situations, désagréables pour tous, et de voir s'amonceler les OM devant les habitations ou aux portes des deux déchetteries communautaires.

Réactivité aussi en matière d'informations puisque les données pourront être transmises instantanément aux mairies et à la presse pour prévenir au plus tôt les habitants d'un quelconque changement.

Cette prise de compétence en régie s'accompagne également d'une volonté politique très forte de réduction de production de déchets ménagers et dans ce cadre, les services techniques communautaires viennent d'accueillir au sein de leurs effectifs une Ambassadrice du Tri qui, via des actions en faveur des scolaires ou des participations à des manifestations telles que la Fête de la Nature, sensibilisera le maximum de nos habitants au tri sélectif. Elle sera également à la disposition des particuliers pour répondre à leurs attentes et pourra enfin être amenée à prendre contact directement avec des habitants du territoire en cas de difficultés rencontrées par les équipes de collecte.

Rappel des tournées de ramassage des OM sur le canton de Cattenom :

Les collectes débiteront désormais à partir de 6h00 du matin, les bacs seront à sortir la veille au soir.

Les jours de collecte des ordures ménagères restent inchangés :

Jour de Ramassage	Communes concernées
LUNDI	Cattenom-Husange / Sentsich et Gavisse
MARDI	Volmerange-les-Mines / Kanfen / et Fixem
MERCREDI	Mondorff / Puttelage-les-Thionville et Annexes / Evrange / Beyren-les-Sierck et annexe / Hagen / Basse-Rentgen et annexes / Zoufftgen
JEUDI	Roussy-le-Village et annexes/ Escherange-Molvange / Entringe
VENDREDI	Rodemack et annexes / Breistroff-la-Grande et annexes / Boust et annexe / Berg-sur-Moselle

Rappel des horaires des déchetteries communautaires, pour votre parfaite information :

	HETTANGE-GRANDE	CATTENOM
LUNDI	9h00/11h00 et 13h00/17h45	13h00/18h45
MARDI	9h00/11h45 et 13h00/18h45	10h00/11h45 et 14h00/18h45
MERCREDI	9h00/11h45 et 13h00/18h45	9h00/11h45 et 13h00/17h45
JEUDI	9h00/11h45 et 13h00/17h45	Fermeture hebdomadaire
VENDREDI	13h00/17h45	14h00/18h45
SAMEDI	10h00/18h30 sans interruption	9h00/11h45 et 13h00/18h30

Enfin, concernant la collecte de tri sélectif, aucune modification n'est apportée au marché qui assure cette prestation sur le territoire de la CCCE par un prestataire privé :

Mardi semaines impaires	Mercredi toutes les semaines	Jeudi semaines impaires	Vendredi semaines impaires
Berg-sur-Moselle Breistroff-la-Grande Boust Cattenom Fixem Gavisse	Hettange-Grande	Basse-Rentgen Beyren-les-Sierck Evrange Hagen Kanfen Mondorff Puttelage-les- Thionville Rodemack Roussy-le-Village Zoufftgen	Entrange Escherange- Molvange Volmerange-les- Mines

Le processus de collecte de tri sélectif devrait néanmoins également évoluer dans les mois à venir. Les services communautaires ne manqueront pas bien sur de vous informer des modifications qui seront apportées à ce service essentiel au quotidien pour notre territoire et la préservation de son environnement.

